



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0671**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0671**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC) 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La coopération très riche entre Montréal, le Québec, Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été renforcée par la mise en place, il y a plus de 30 ans maintenant, des EJC.

Ces entretiens ont été imaginés comme une plateforme de dialogue et de rencontres facilitant la coopération entre les mondes académiques, économiques, institutionnels et culturels en langue française. Depuis, les EJC demeurent un événement unique dans les relations France-Québec.

Organisée par le centre Jacques Cartier (CJC), cette manifestation favorise les échanges et développe des coopérations des 2 côtés de l'Atlantique. Chaque année, une trentaine de conférences sont proposées, animées conjointement par des experts français et québécois.

Le CJC est une association constituée de 2 fondations, l'une québécoise et l'autre française, qui ont créé ensemble, en 2016, cette association loi 1901 pour porter opérationnellement les activités du centre. La fondation française, appelée Fondation centre Jacques Cartier France, réunit tous les partenaires français. Il s'agit d'une fondation abritée par la FPUL, dont le but est de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social de la région de Lyon et de Saint Etienne.

La FPUL, pour le compte de la Fondation CJC France, s'engage à reverser les subventions des partenaires français à l'association CJC afin qu'elle procède à l'organisation des entretiens.

L'association CJC a pour mission d'animer la relation partenariale et collaborative entre la province du Québec et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, elle développe les activités suivantes :

- la préparation et l'organisation des EJC, événement emblématique du centre depuis 1987, qui s'affiche comme le premier rendez-vous d'échanges France-Québec,
- l'organisation de conférences en ligne mensuelles (Trait d'union), qui permettront aux partenaires du CJC d'échanger virtuellement sur des sujets innovants et d'actualité avec un regard croisé France-Québec,
- la création d'opportunités de rencontres, tout au long de l'année et de mises en relations pour favoriser les retombées socio-économiques.

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

Les EJC figurent comme un forum important de la francophonie et un espace de rencontres et de collaboration. Cette manifestation participe pleinement aux enjeux pour le territoire métropolitain en matière de coopération économique, universitaire et de recherche et contribue à l'ouverture internationale du territoire pour ses citoyens.

Le soutien de la Métropole à la FPUL a pour objectif d'accompagner le positionnement des EJC comme événement de référence favorisant l'intensification des échanges culturels, économiques internationaux

et la promotion des activités d'enseignement et de recherche entre Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Montréal et le Québec.

Ces EJC renforcent aussi le partenariat et la connaissance mutuelle entre la Métropole et la Ville de Montréal, à travers la mobilisation de nombreux élus et représentants du monde économique, culturel et universitaire lyonnais qui rencontrent leurs homologues québécois à cette occasion.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4262 du 8 juin 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € au profit de la FPUL, pour l'organisation des 33^{èmes} EJC.

Compte tenu de la crise sanitaire mondiale, l'édition 2020 n'a pas pu se tenir en présentiel à Lyon comme envisagé. À la place, les équipes du CJC ont mis en œuvre un sommet virtuel qui s'est déroulé du 2 au 6 novembre 2020. Sur une plateforme dédiée, une trentaine de conférences et d'événements gratuits, initialement prévus en présentiel, ont pu avoir lieu. Trois cent cinquante intervenants ont participé et 2 800 participants ont été comptabilisés. Cette édition virtuelle a touché un public plus varié en termes d'âge, permettant aux EJC d'attirer une cible rajeunie (28 % des participants ont déclaré avoir entre 18 et 30 ans).

La Métropole est intervenue lors des conférences intitulées "Données urbaines de mobilité et Éthique : entre ruée vers l'or et intérêt général, définir des règles de bonnes pratiques ?" et "La ville perméable - Mobiliser l'ensemble des acteurs pour une gestion intégrée et une ville résiliente". À travers ces différentes interventions, la Métropole a ainsi pu confronter ses politiques publiques avec celles de ses homologues québécois et avec des experts des 2 territoires.

Le taux de satisfaction de cette première édition digitale s'élève à 96 % (taux récolté auprès de 347 répondants participants aux EJC).

IV - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

À partir de 2021, le CJC souhaite organiser 2 temps forts annuels : un premier au printemps en digital (le sommet virtuel) et un second à l'automne en présentiel (la rencontre), alternativement à Lyon et Montréal, afin de multiplier, dans l'année, les temps d'échanges entre les partenaires.

L'année 2021 sera donc une année de transition, avec un point d'étape du 25 au 27 mai sur les avancées des dialogues et des projets présentés lors du "sommet virtuel" 2020 des EJC. "La rencontre" du 12 au 14 octobre à Lyon et en Région Auvergne-Rhône-Alpes sera composée de moments d'échanges et de conclusions sur les différents projets initiés depuis le sommet virtuel de novembre 2020, et de temps forts inspirants.

Sur le plan de la gouvernance, le CJC met en place, dès cette année, de nouveaux organes de gouvernance afin de répondre aux enjeux actuels de ses partenaires, de co-construire l'avenir et de faire du lien transatlantique un atout dans les importants défis de relance auxquels font face les 2 territoires. Afin de coller aux mieux aux attentes de ses partenaires en termes de programmation, le CJC a mis en place un comité "Programmation et prospective" à partir de cette année, réunissant des représentants des partenaires pour préparer les thématiques des prochains appels à projets.

Pour rappel, les thématiques jusque-là abordées par les EJC sont :

- santé et sciences de la vie,
- numérique et technologies,
- mobilité, territoires et villes intelligentes,
- entrepreneuriat,
- énergies et développement durable,
- enjeux sociaux et économiques,
- finance et affaires juridiques,
- culture, art et performance.

Parmi les pistes d'évolution souhaitées par le CJC et ses partenaires, on peut citer une plus grande ouverture du public, notamment, plus d'étudiants et de citoyens et d'aller sur des sujets plus en lien avec les enjeux sociétaux et environnementaux.

De plus, l'année sera ponctuée de "Traits d'union" nouvelle formule d'événements virtuels lancés en mars 2021 et voués à se décliner sur une base mensuelle, autour d'enjeux de société et de sujets innovants mettant à l'honneur les partenaires du CJC.

Budget prévisionnel pour l'édition 2021 des EJC :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (dont loyer, télécommunications, informatique)	29 000	Fondation CJC France dont :	396 000
frais de personnel (salaires, impôts, honoraires comptables)	301 000	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	40 000
frais de mission et dépenses de représentation (avions, déplacements, restauration, hôtels, inscription événements)	9 000	<i>Métropole de Lyon</i>	30 000
communication (site internet, vidéo, supports de communication, etc.)	65 500	<i>Ville de Lyon</i>	25 000
EJC 2021 (avions, hébergements, soirées de lancement, événements, etc.)	119 000	<i>Saint Etienne Métropole</i>	20 000
organisation des comités exécutifs, comités partenaires et assemblées générales	500	<i>Clermont Ferrand Métropole</i>	15 000
plateforme virtuelle	46 000	<i>autres collectivités</i>	5 000
divers (achat de matériel)	2 000	<i>établissements d'enseignements supérieurs</i>	80 000
		<i>autres</i>	181 000
		Fondation CJC Québec	176 000
Total	572 000	Total	572 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €, au profit de la FPUL, dans le cadre de la préparation et de l'organisation des EJC en 2021. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole.

Il est également proposé à la Commission permanente d'autoriser le reversement de l'intégralité de cette subvention par la FPUL à l'association CJC, à l'exception d'une quote-part des frais de gestion, tels qu'ils sont prévus dans la convention de création de la fondation abritée. Ces frais de gestion représentent 3 % de la totalité des recettes perçues par la Fondation CJC France, soit 13 500 € en 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la FPUL pour la préparation et l'organisation des EJC en 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la FPUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention et autorisant son reversement à l'association CJC.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.